



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 du mois d'octobre à 16h30
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121. 17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Date de la convocation : le 25 octobre 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Madame Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : M. Guy ATLE (pouvoir donné à Louis Gibier), Madame Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Mme Catherine COESLIER

**DEL2024_21 : Budget CCAS : Contractualisation d'une ligne de trésorerie
auprès du Crédit Agricole**

Afin de financer ses besoins ponctuels en trésorerie et d'éviter toute rupture de paiement, le CCAS peut ouvrir une ligne de trésorerie qui permet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirage) lorsqu'il le souhaite.

Le CCAS a ici consulté le Crédit Agricole. Les conditions que ce dernier propose sont les suivantes :

Montant	242 600 €
Durée	12 mois
Indexation	Euribor 3 mois moyenné + marge associée de 0,62 %
Base de calcul des intérêts	365 jours

SLO

Frais de tirage	Néant
Appel trimestriel des intérêts	A terme échu
Frais de dossier	100 €

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture de la ligne de trésorerie.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux demandes de versement et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture de la ligne de trésorerie.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 04/11/2024

Le Président,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 04/11/2024

La secrétaire de séance
Catherine COESLIER

